



59270 BAILLEUL

Fondée en 1852

CARNAVAL DE BAILLEUL 2019 CONCOURS D’AFFICHE

Organisé par la Ste Philanthropique de Bailleul

REGLEMENT

Ind 0 du 01-08-2017

Le concours est ouvert à toutes personnes sans condition d’âge ou de domicile.

Celui-ci se déroule du 1^{er} Mars 2017 au samedi 18 Novembre 2017 inclus

Les œuvres doivent être déposées chez M Philippe DEPIL 22 rue du 11 Novembre 59270 BAILLEUL
Pour le samedi 18 Novembre 2017.

Les œuvres réalisées doivent comporter les mentions obligatoires suivantes :

- Carnaval de Bailleul
- Société Philanthropique
- Les dates : 01 – 02 – 03 – 04 et Mardi Gras 05 MARS **2019**
- Le nom de l’auteur n’apparaîtra pas ou sera masqué sur l’œuvre
- Au dos de l’œuvre, dans une enveloppe fermée :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse et coordonnées complètes de l’auteur.
 - Le présent règlement daté et signé avec la mention « Lu et approuvé »

Seront exclues du concours, toutes personnes n’ayant pas respectées ces mentions obligatoires.

- Les Dimensions souhaitées : 60 x 42 cm (Format A2) ou un format un peu réduit en homothétie (même rapport hauteur/ largeur) pour un agrandissement jusqu’à 140 % sans aucune déperdition.

La participation au concours, implique l’acceptation par l’auteur des règles suivantes :

- La reproduction des œuvres à titre privé est interdite
- La vente et/ou l’utilisation de reproduction totale ou partielle, de quelque manière que ce soit est interdite.
- Ces actions étant réservées à la Ste Philanthropique qui devient propriétaire exclusif de l’œuvre.
- La Ste Philanthropique obtient du lauréat par le simple fait de concourir son accord pour les droits de cession à la Ste Philanthropique. Un contrat de cession sera signé avec le vainqueur.
- Les œuvres seront restituées à leurs auteurs dans le mois qui suivra le Carnaval 2018, elles pourront toutefois faire l’objet d’une exposition.
- Le vainqueur du concours ne pourra pas représenter une nouvelle œuvre pour le concours de l’année suivante.
- Le choix de l’œuvre gagnante est réalisé par la Ste Philanthropique organisatrice du concours et sous sa seule responsabilité.
- Le choix est fait de manière anonyme. (D’où l’importance de l’enveloppe fermée au dos de l’œuvre.)
- L’œuvre gagnante sera dévoilée sur grand écran lors de la rentrée du géant Gargantua le Mardi Gras 2018.
- Le lauréat du concours se verra gratifié pour l’œuvre réalisée et valorisé lors des actions de communication de la ste Philanthropique. (Affiches, cartes postales...)

A VOS PINCEAUX ET BONNE CHANCE.....LA SOCIETE PHILANTHROPIQUE BAILLEUL.

Date et Signature. Avec la mention « Lu et approuvé »